



RAPPORT DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de nos missions de suivi de la bonne utilisation des fonds investis dans les prises de participation de l'intercommunale Finimo telles que décrites ci-après :

Participation dans la société Publigaz

- *Bref historique*

Par suite d'une décision gouvernementale visant à privatiser la SNI, la participation de cette dernière dans la société Distrigaz (50 % du capital) a été offerte aux communes associées aux intercommunales qui distribuent le gaz en Belgique, via des prises de participation d'intercommunales pures de financement dans le capital d'une société coopérative appelée Publigaz.

Cette société a été constituée le 10 juillet 1996 et détient directement ou indirectement, 116.812 actions Distrigaz.

Suivant des accords intervenus en 1994, Finimo a pu acquérir 82 parts Publigaz.

L'acquisition de 15 parts supplémentaires décidées en décembre 2004 a été concrétisée début 2005, portant ainsi le nombre total de parts détenues par Finimo en Publigaz à 97.

L'acquisition de 19 parts supplémentaires décidées en novembre 2011 a été concrétisée en décembre 2011, portant ainsi le nombre total de parts détenues par Finimo en Publigaz à 116.



- Rapport du suivi

Nous avons constaté que :

1. sur les 102 parts souscrites :

- 82 d'entre elles ont été acquises par décision du Conseil d'Administration du 2 octobre 1996 au prix unitaire de 2.973,63 € sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport, soit un montant de 243.837,66 € ;
- 15 d'entre elles ont été acquises par décision du conseil d'administration du 13 décembre 2004 au prix unitaire de 19.878 €, soit pour un montant total de 298.170 €. Elles ont été payées sur fonds propres et sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport ;
- 19 d'entre elles ont été acquises par décision du Conseil d'Administration de FINIMO du 14 novembre 2011 au prix unitaire de 9.735 € (soit pour $\frac{1}{4}$ de la valeur libérée), soit pour un montant de 184.965 €. Elles ont été payées sur fonds propres et sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport ;
- 14 d'entre elles ont été détruite suite à la réduction de capital en date du 20 mars 2013 pour un montant de 545.160,00 € ;

2. sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, les 102 parts acquises ont généré un dividende de 309.060,00 € (identique à celui en 2020).

3.

Participation dans la société Publi-T

- Bref historique

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité en Belgique, et plus particulièrement dans le domaine du transport de l'énergie électrique – matière qui relève de la compétence fédérale – , une nouvelle société appelée Elia a été créée le 28 juin 2001 à l'effet d'être proposée comme candidate au titre de gestionnaire du réseau de transport, en abrégé « GRT ».



En application d'un accord conclu sous l'égide du Secrétaire d'Etat à l'Energie, il a été offert au secteur public communal de participer au capital de cette société à hauteur de 30 % via des prises de participation d'intercommunales pures de financement dans le capital d'une société coopérative appelée Publi-T, celle-ci ayant été constituée le 19 juin 2001.

Dans une première étape, il a été décidé de créer cette société Publi-T avec un capital de départ de 2,5 M€ entièrement libéré, 10 % de ce capital étant réservés aux intercommunales pures de financement wallonnes.

Suivant les accords intervenus en 2001, Finimo a pu acquérir 45 parts Publi-T.

Dans une seconde étape, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de Publi-T, augmentation à laquelle Finimo a décidé de participer lors de l'élaboration de son projet de plan stratégique pour 2002.

Cette décision s'est concrétisée en 2002 par l'acquisition de 3.829 parts Publi-T supplémentaires (pour un montant de 957.250 €), portant alors la participation de Finimo en Publi-T à 3.874 parts.

Une troisième étape a permis à Finimo d'acquérir 402 nouvelles parts pour un montant total de 182.958,24 €.

En 2013, suite à la dissolution du Holding Communal et à la perte de sa qualité d'associé en Publi- T, une action de séparation était due envers le Holding Communal. A cette fin, le Conseil d'Administration de Publi T a reçu l'autorisation de son Assemblée Générale d'émettre de nouvelles actions pour un montant égal à l'action de séparation à verser au Holding Communal. Ainsi, au regard des prises de participations déjà actées au capital de Publi T, les actionnaires ont pu acquérir des parts réservées et FINIMO a acquis 1.064 parts pour un montant de 345.353,12 € (prix d'acquisition : 324,58 €).

En 2015, une cinquième prise de participation a été effectuée par Finimo pour 1.708 parts pour un montant de 759.769,64 €.

Il est à noter une augmentation de capital décidée en 2019 pour 922 parts (825 euros la part) pour un montant total de souscription de 760.650 euros. Cette acquisition a été réalisée pendant l'exercice 2020 au regard des dispositions arrêtées lors de l'AG de PubliT du 10 décembre 2019.



- Rapport du suivi

1. Nous avons constaté que les 7.970 parts, souscrites par décisions du conseil d'administration du 11 juin 2001 (45 parts), du 19 novembre 2001 (3.829 parts), du 19 mai 2008 (402 parts) au prix unitaire de 250 € puis de 455,12 €, du 4 février 2013 (1064 parts) au prix unitaire de 324,58 €, du 22 juin 2015 (1.708 parts) au prix unitaire de 444,83 € et du 10 décembre 2019 (922 parts) au prix unitaire de 825,00 € soit pour un montant total de 3.017.231,00 €, payées sur fonds propres, sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport.
2. Sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, les 7.970 parts alors détenues ont généré, pour l'exercice 2021, un dividende de 211.683,20 € (contre 207.538,80 € pour l'exercice 2020).
- 3.

Participation dans Ores Assets

- Bref historique

ORES ASSETS – Parts A

Fin 2013, la procédure de fusion entre les différents gestionnaires de réseau de distribution a eu lieu (GRDU Ores Assets).

La procédure de fusion a été réalisée au travers d'une dissolution des anciennes intercommunales sans liquidation : les associés se retrouvent automatiquement, et de plein droit, associés d'Ores Assets qui bénéficie, par la fusion, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des actuels GRD's.

En 2015, donnant écho à la sortie des intercommunales pures de financements wallonnes du capital d'ECS engendrant la sortie anticipée d'Electrabel du capital d'Ores Assets, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2015 (sur base du rapport spécial du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire réviseur, l'ensemble étant attesté en séance par le Notaire LILLIEN) a approuvé l'apport des parts Ores Assets des communes en Finimo.

Nombre de parts : 2.015.278 parts

Apport en nature : 50.080.545,84 €.



Il est à noter que la valeur des parts a été diminuée de deux dettes que les communes avaient en Finimo au regard de la recapitalisation 2013 et 2014, soit in fine un montant de 47.729.204,51 € représentant une augmentation par apport en nature au capital de 1.830.108 parts.

Chaque commune conserve 1 part en Ores Assets pour garder sa qualité d'associé.

A partir de 2015, les recapitalisations et les autres financements relatifs au gestionnaire de réseau Ores Assets, et ce en fonction de la proportion du capital concerné, seront pris en charge par Finimo pour son propre compte. Ainsi, en 2015, 2.257.483,10 € ont été financés par Finimo pour la recapitalisation 2015.

Au cours de l'année 2016, Finimo a acheté à la SA ELECTRABEL 723.914 parts A qu'elle détenait dans ORES Assets pour 24.922.848,86 €.

Courant 2019, 368.704 parts à 24,85044 euros la part ont été intégrées via incorporation aux réserves disponibles au capital au 01/01/2019 sans impact sur la valeur des immobilisations financières.

ORES SCRL

Par la suite, et afin de respecter le prescrit du Code des Sociétés eu égard à la constitution d'Ores Assets au travers de la fusion des 8 GRD's, un ajustement d'actionnariat devait être réalisé afin de garantir la pluralité de l'actionnariat. La cession de la part par Interмосane (dans le cas de FINIMO) est préférable à la création d'une nouvelle part d'Ores SCRL, qui impliquerait une augmentation de capital avec nombre d'opérations plus importantes à réaliser et la nécessité de revoir la clé de répartition entre les GRD's mixtes wallons et la modification du rapport d'échange entre eux.

Dès lors, il est convenu que l'actionnariat d'ORES scrl se compose comme suit :

- une part à Tecteo ;
- une part à chaque IPF ;
- le solde revenant à ORES Assets.

L'acquisition d'une part d'Ores SCRL par FINIMO pour la somme de 3.819,05 € (soit pour l'apport total d'Interмосane 2 : 462.104,90 € pour 121 parts) s'est définie sur la valeur comptable.

Les intercommunales pures de financement détiennent une part chacune. Les autres parts sont détenues par Ores Assets (99,7%) et RESA (1 part).



ORES ASSETS – SECTEUR COMMUN

Le secteur commun est un secteur que l'on retrouve dans le GRDU.

Au 31 décembre 2014, Finimo détient 18.315 parts A d'une valeur de 24,8504 € (455.135,08 €).

Au cours de l'année 2016, Finimo a acheté à la SA ELECTRABEL 6.105 parts A secteur commun qu'elle détenait dans ORES Assets SCRL pour 151.711,94 €.

A cette acquisition s'ajoute un complément de recapitalisation de 147 parts A secteur Commun en ORES Assets SCRL pour un montant 3.653,01 €.

En 2018, une recapitalisation du secteur a été réalisée pour un montant total de 351.609 euros représentant 14.149 parts A secteur commun.

Courant 2019, 886 parts à 24,85044 euros la part ont été intégrées via incorporation aux réserves disponibles au capital au 01/01/2019 sans impact sur la valeur des immobilisations financières.

- Rapport du suivi

- L'ensemble des parts détenues en ORES Assets sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont généré un dividende de 3.512.187,03€ (contre 3.689.433,63€ en 2020).
- A ce jour, sous réserve de l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale d'Ores ASSETS en juin 2022, FINIMO détient 3.280.295 parts d'une valeur nette à l'arrondi à 28,81 euros.

ORES ASSETS – COMNEXIO

Constitué le 29 mai 2019, Connexio est la filiale d'ORES Assets, chargée des missions de contact center du GRD. Les deux sites opérationnels de Connexio se situent en Wallonie (Gosselies et Eupen).

FINIMO a acquis une participation en 2020 sur fonds propres pour 250 euros.

Cette participation ne donne pas lieu à un dividende.



Participation dans la société SOCOFE

- Bref historique

En février 2009, SOCOFE détenait 2,13 % de son capital en autocontrôle (procédure de rachat d'actions propres). Cet autocontrôle a été mis à profit pour étendre le champ de leur actionnariat ce qui permettait la constitution d'une étape importante quant à l'accroissement de leur représentativité en Wallonie. Elle permet également aux intéressés ayant acquis une action de devenir actionnaire à part entière, susceptible de participer à toute augmentation de capital mais aussi d'accroître leur participation par acquisition de parts auprès d'autres actionnaires ou par apports à SOCOFE même.

Ainsi, FINIMO a acquis cette action au prix de 375 €.

Dans le courant de l'année 2010, SOCOFE a proposé à ses actionnaires la revente des 9.764 actions propres qu'elle détient depuis février 2009 auxquelles étaient attachés des dividendes non distribués.

Chaque actionnaire pouvait acheter une partie de ces actions en proportion de sa participation actuelle dans le capital voire même au-delà de cette proportion au cas où certains actionnaires de souhaiteraient pas participer au rachat.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration de FINIMO a approuvé, en juin 2010, l'acquisition des 200 parts lui ayant été proposées pour un montant de 258.600 € (1.293 € /action) portant ainsi la participation de FINIMO de 0.00% à 0.04%.

Dans le courant l'année 2020, une part supplémentaire (dossier AIESH) a été acquise au prix de 2.249 € pour porter le total des parts à 201.

- Rapport du suivi

1. Nous avons constaté que la part de SOCOFE, souscrite en 2009 au prix unitaire de 375 €, et les 200 parts acquises en juin 2010 pour 258.600 € sont toujours bien détenues par Finimo à la date du présent rapport.
2. Sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, les 201 parts acquises ont généré un dividende de 14.140 € pour l'exercice 2020 (contre 16.683 € pour l'exercice 2019).



Sur base de ces éléments, nous pouvons assurer que le suivi de ces prises de participation n'appelle aucune remarque ou réserve de notre part.

Verviers, le 3 mai 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned centrally below the date.

Freddy Breuwer
Président du Conseil d'Administration